

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**Séance du **16 décembre 2010**

Délibération n° 2010-1943

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Givors

objet : Aménagement de la Place de la Liberté - Convention de maîtrise d'ouvrage unique

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Collomb**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 décembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 20 décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, M. Claisse, Mme Frih, MM. Rivalta, Appell, Ariagno, Augoyer, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Cardona, Chevalier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Havard, Huguet, Imbert Y., Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Olivier, Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sturla, Suchet, Terrot, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémian.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Elmalan (pouvoir à M. Balme), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pédrini, MM. Passi (pouvoir à M. Claisse), Charles (pouvoir à M. Buna), Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Bouju (pouvoir à Mme Vullien), Mme Peytavin (pouvoir à M. Millet), MM. Vesco (pouvoir à M. Desbos), Assi (pouvoir à M. Petit), Julien-Laferrière, Mmes Baily-Maitre (pouvoir à M. Le Bouhart), Baume (pouvoir à Mme Vessiller), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier, Forissier (pouvoir à M. Meunier), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Guimet (pouvoir à M. Lyonnet), Imbert A. (pouvoir à M. Desseigne), Jacquet (pouvoir à M. Lévêque), Justet, Mme Levy (pouvoir à M. Buffet), MM. Pillon (pouvoir à Mme Cardona), Réale (pouvoir à M. Plazzi), Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Sangalli (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Thévenot (pouvoir à M. Cochet), Touleron (pouvoir à M. Fournel), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Dognin-Sauze, M. Blein, Mme Ait-Maten, M. Albrand, Mme Bab-Hamed, M. Genin, Mme Ghemri, M. Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Lebuhotel, Nissanian, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, Pierron, MM. Serres, Thivillier, Turcas, Vergiat.

Séance publique du 16 décembre 2010**Délibération n° 2010-1943**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Givors

objet : **Aménagement de la Place de la Liberté - Convention de maîtrise d'ouvrage unique**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Située à l'interface entre Lyon et Saint Etienne, la ville de Givors est morcelée par une géographie urbaine complexe. Son centre historique est situé entre la voie ferrée et le Rhône, dans le lit d'inondation du fleuve, ce qui constitue une limite importante pour la réhabilitation de son centre ancien.

Le centre-ville de Givors fonctionne comme un noyau qui semble se replier sur lui-même et ne bénéficie que peu de ses potentialités, il tourne le dos au fleuve et à la gare, ne constitue pas encore une polarité structurante.

L'aménagement de la place de la Liberté constitue une première réponse à l'objectif de reconquête du centre-ville. Sa requalification permettra notamment :

- de rétablir la relation entre la commune de Givors et le fleuve,
- d'intégrer la place dans l'aménagement des berges,
- de créer un lieu fédérateur et de détente pour les Givordins.

Les objectifs du projet

Le projet de requalification de la place de la Liberté poursuit les objectifs suivants :

- redonner une place prédominante aux piétons en assurant une qualité des cheminement. Il s'agit d'installer des itinéraires depuis le centre-ville jusqu'au fleuve mais aussi tout le long des quais, pour assurer aux piétons des parcours continus de promenade,

- ajuster la place de l'automobile dans l'espace public en redimensionnant le stationnement et en proposant une réduction de l'espace voué à la circulation automobile. Le projet tient compte du futur aménagement de la piste cyclable ViaRhona (ou Léman/mer) qui traversera la place de la Liberté, le long de la route départementale,

- développer les différents usages de la place et favoriser en particulier l'animation commerciale de la façade sud-est de la Place,

- mettre en valeur les qualités des patrimoines bâti et végétal de la place.

Le calendrier et le périmètre d'intervention

La réflexion autour de la requalification de la place de la Liberté doit inclure les espaces connexes à la place : les bas quais, l'accroche au parc Normandie Niemen, au parc de la maison du Rhône, aux rues adjacentes : rues Faure et Bazin. L'objectif est de travailler à la conception d'un avant-projet sur tout le haut de la place sur une surface d'environ 8 600 mètres carrés.

Dans ce périmètre d'avant-projet, une première tranche sera réalisée : il s'agit de la partie sous la route départementale longeant la façade bâtie du sud-ouest de la place et de la partie au nord-est de la route jusqu'au parapet du quai.

Le calendrier prévisionnel pour la réalisation de cette première tranche prévoit un démarrage des travaux pour mi 2012 pour une livraison au premier trimestre 2013.

Les éléments financiers et organisation de la maîtrise d'ouvrage

La Communauté urbaine de Lyon a inscrit la requalification de la place de la Liberté à Givors dans la délibération n° 2008-0455 du conseil de Communauté du 15 décembre 2008 relative à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014. Cette action a été votée dans le cadre de la politique : réaliser des grands projets structurants.

Les travaux de la première tranche sont aujourd'hui estimés à un montant de 1 435 000 € TTC. Les montants liés à la requalification et la sécurisation des traversées de la route départementale restent à estimer en fonction des aménagements à prévoir en accord avec le Conseil général du Rhône.

Une première individualisation partielle d'autorisation de programme, relative aux études de maîtrise d'œuvre urbaine et portant sur un montant de 220 000 € TTC, a été votée par délibération n° 2010-1629 du conseil de Communauté du 28 juin 2010.

Le projet d'aménagement de la place de la Liberté relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrages soumis aux dispositions de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée :

- la Communauté urbaine, au titre de l'aménagement du domaine de voirie et des espaces publics,
- la commune de Givors, au titre de la création des espaces verts, de la fontainerie, des jeux pour enfants, de l'éclairage public et des toilettes publiques. Ces éléments et équipements relevant des compétences de la commune feront l'objet d'une autorisation d'occupation domaniale du domaine public communautaire.

Dans le cadre d'une politique d'aménagement harmonieux et de réalisation cohérente des espaces publics de l'agglomération lyonnaise, il a été convenu, conformément aux dispositions de l'article 2-II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 susvisée, que cette opération serait réalisée par un seul maître d'ouvrage, en l'occurrence la Communauté urbaine, qui agira en tant que maître d'ouvrage unique de l'opération.

A cet effet, une convention de maîtrise d'ouvrage unique doit être signée entre la Communauté urbaine et la commune de Givors. Elle précise les modalités d'intervention de la Communauté urbaine en tant que maître d'ouvrage unique de l'opération et les modalités de répartition financières entre la ville de Givors et la Communauté urbaine.

A l'issue de la réalisation des aménagements, les ouvrages seront remis à la commune de Givors et seront assortis d'un titre. Ce dernier pourra prendre la forme d'une autorisation domaniale pour les ouvrages relevant de sa compétence ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

- a) - la réalisation par la Communauté urbaine de l'aménagement de la place de la Liberté à Givors,
- b) - la convention de maîtrise d'ouvrage unique, conformément aux dispositions de l'article 2-II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 décembre 2010.